

Protocole sur PPCR

Date	17 juillet 2015	Numéro	2015 – 047
Origine	Guy Barbier et Luc Farré		
Pièces jointes	Protocole PPCR version définitive du 17 juillet Le calendrier et l'annexe présentés le 9 juillet		

Essentiel : Marylise Lebranchu a envoyé à l'UNSA-FP, le 17 juillet, la version définitive du protocole d'accord suite aux négociations PPCR.

Il est soumis à signature jusqu'au 30 septembre. L'UNSA-FP prendra sa décision lors du congrès du 22 septembre 2015.

Les discussions se sont poursuivies entre le 9 juillet et le 17 juillet. La version définitive du protocole soumis à signature vient d'être envoyée.

Comme dans toute négociation, il est le fruit de compromis multiples.

Son contenu porte sur :

- La réaffirmation de l'importance de la fonction publique, de son unité dans le respect des spécificités des 3 versants.
- Une meilleure rémunération indiciaire de tous les agents des catégories C, B et A qui seront tous concernés
- Un transfert « prime / point » permettant un meilleur calcul de pension lors du départ en retraite, transfert qui tiendra compte des différentes cotisations.
- Une refonte des grilles avec des revalorisations indiciaires étalées entre 2016 et 2020.
- L'affirmation du principe qu'un fonctionnaire doit pouvoir dérouler sa carrière sur deux grades
- Des négociations salariales à partir de février 2016

L'article sur le site de l'UNSA-FP relaye ces éléments : <http://www.unsa-fp.org/?Negociations-Fonction-publique-les-dernieres-propositions-sont-sur-la-table>

Pour qu'il puisse s'appliquer, il faudra que ce projet d'accord recueille l'assentiment de fédérations syndicales représentant 50% des agents.

C'est lors du congrès du 22 septembre que nous déciderons de notre positionnement.